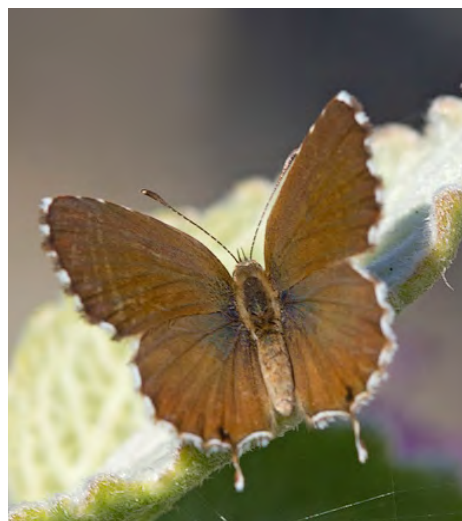
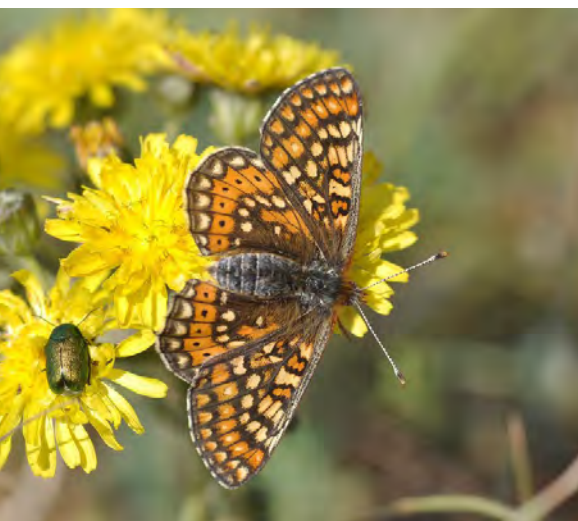
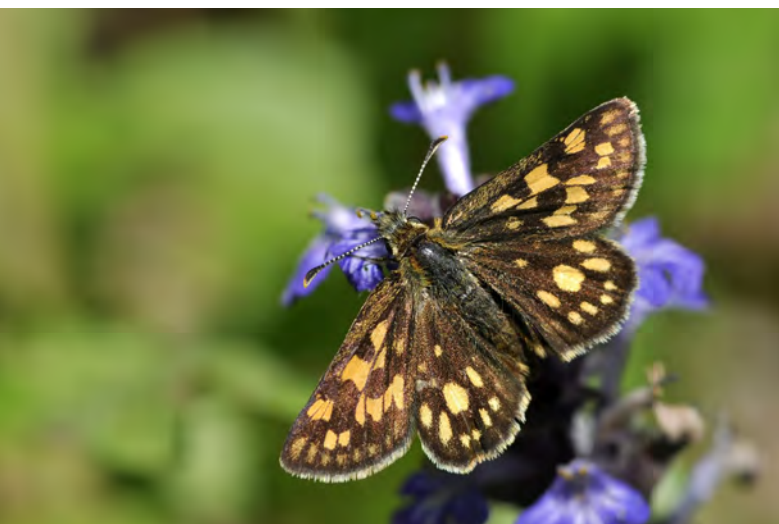


Liste rouge

des Rhopalocères
du Poitou-Charentes

2019



Le Poitou-Charentes présente une importante richesse biologique liée à sa position climatique et à la diversité des substrats géologiques et des milieux, depuis les habitats de la frange littorale jusqu'aux massifs forestiers poitevins de la Vienne en passant par les plaines et coteaux calcaires charentais, les bois thermophiles, les landes et marais acides du sud de la Charente et de la Charente-Maritime ou le bocage des Deux-Sèvres.

Cette richesse est fortement menacée et sa conservation globale n'est pas assurée à long terme. Pourtant, la préservation de la biodiversité est un enjeu majeur, intégré dans les politiques publiques.

Les listes rouges des espèces menacées du Poitou-Charentes sont un outil de connaissance indispensable permettant de hiérarchiser les espèces selon leur risque d'extinction, de surveiller l'évolution de la situation des espèces, d'informer et sensibiliser sur le type et le niveau de menaces pesant sur la biodiversité, de fournir une base cohérente pour orienter les politiques publiques et de proposer des orientations de gestion des espèces les plus gravement menacées et de leurs habitats.

Les associations naturalistes affiliées à Poitou-Charentes Nature ont mis en œuvre, entre 2015 et 2018, la déclinaison des listes rouges à l'échelle du Poitou-Charentes. Ce programme, coordonné par Poitou-Charentes Nature et la LPO France, a eu pour objet l'évaluation de la plupart des groupes faunistiques de ce territoire, aussi bien vertébrés (Oiseaux, Mammifères, Reptiles et Amphibiens), qu'invertébrés (Odonates, Rhopalocères, Cigales, Ascalaphes, Mantes et Phasme), ainsi que celle de la Fonge (champignons).

Chacune de ces listes rouges a été rédigée selon la méthodologie proposée par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), sur la base des lots de données mis à disposition par les structures naturalistes œuvrant sur le territoire et en s'appuyant sur les connaissances et l'appui scientifique d'un comité d'experts locaux, régionaux et nationaux.

Les résultats de ces travaux sont synthétisés dans ce document.



▲ Virgule *Hesperia comma* © P. Mercier

DÉMARCHE D'ÉVALUATION

La Liste rouge des Lépidoptères Rhopalocères du Poitou-Charentes porte sur 122 espèces sauvages. L'évaluation a porté sur l'ensemble des Lépidoptères Rhopalocères présents, historiquement et/ou actuellement, en Poitou-Charentes. Aucun taxon infra-spécifique (sous-espèce, écotype) n'a été distingué au cours de l'évaluation.

Parmi ces taxons, la méthodologie s'est révélée non applicable pour 6 espèces (NA). Il s'agit d'espèces allochtones récemment installées (*Cacyreus marshalli*), erratiques, observées très ponctuellement, ne se reproduisant pas en région (*Danaus plexippus*, *Vanessa virginiensis*, *Pontia daplidice*, *Limenitis populi*). Il en va de même de *Leptotes pirithous*, dont l'expansion récente vers le nord l'a conduit à se reproduire ponctuellement dans la région.

L'évaluation s'est appuyée sur la sollicitation d'un comité d'experts composé de 11 personnes, dont les 6 coordinateurs départementaux et régionaux de l'atlas des Rhopalocères du Poitou-Charentes, représentant 6 structures (associations de protection de la nature, MHN

de la Rochelle, GEREPI).

Les données utilisées pour cette évaluation des Papillons de jour proviennent de la compilation de la base de données constituée par les associations de protection de la nature (affiliées à Poitou-Charentes Nature) de Poitou-Charentes, en s'appuyant notamment sur le travail de leurs partenaires (CREN, bureaux d'études, PNR du Marais poitevin...). Cette base régionale comprend 262 000 données de Lépidoptères Rhopalocères (164 000 postérieures à 2003). L'évaluation présentée porte sur la période 2003-2014.

Pour la plupart des espèces évaluées, les critères B (aires de répartition) et C (petite population & déclin) ont été appliqués.

A l'issue de la première analyse, des ajustements ont été réalisés pour 1 seule espèce, en raison d'échanges probables avec les populations extrarégionales.

La liste établie a été labellisée par l'UICN et validée par le CSRPN le 29 novembre 2018.



▲ *Coenonympha oedipus* du Marais poitevin dans la collection G. Durand © N. Cotrel

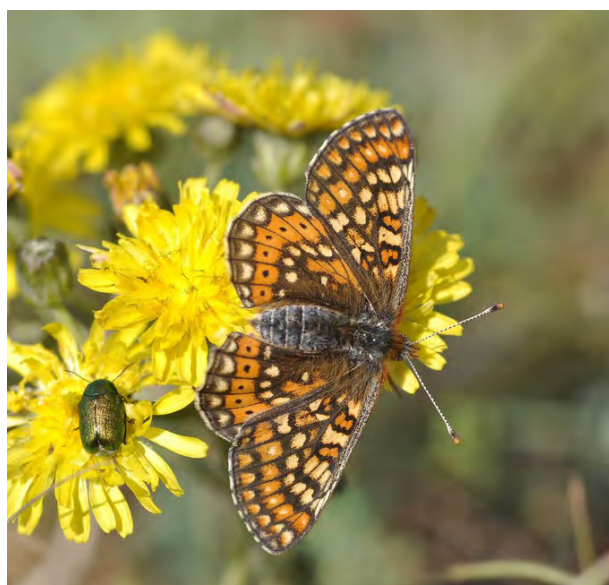
ÉTAT DES CONNAISSANCES ET RESULTATS DE L'ÉVALUATION

La Lépidoptérologie en Poitou-Charentes

Les premiers ouvrages traitant des Lépidoptères Rhopalocères en Poitou-Charentes datent de la fin du XIX^e siècle avec Pierre-Néhémie Maillard en 1878 pour les Deux-Sèvres puis surtout Henri Gelin avec son catalogue des Lépidoptères de l'Ouest de la France écrit avec Daniel Lucas en 1911. Après la 2^e guerre mondiale, un nouvel élan est assuré par plusieurs naturalistes, qui formeront ensuite la génération suivante : Robert Lévesque, Louis Cloux, Raymond Duguy, etc. A noter qu'une première liste rouge avait été proposée par Robert Lévesque en 1999 pour le Poitou-Charentes et la Vendée sur les macrolépidoptères diurnes et nocturnes.

Cependant, la dynamique d'aujourd'hui est sans commune mesure pour leur étude, assurée essentiellement par les associations naturalistes, en termes de récolte de données mais aussi de formation, bio-évaluation et initiation de mesures de conservation des espèces et sites. Ainsi, depuis la fin des années 1990, une 3^e « génération » de lépidoptéristes initie le premier atlas du Poitou-Charentes.

La première étape de ce gigantesque travail a été de constituer un état des connaissances. L'inventaire des collections a permis de décrire 13 collections représentant plus de 20 000 spécimens sur la période 1909-2015. La synthèse et la saisie des écrits bibliographiques et le recueil des données contemporaines, dormant dans les carnets de terrain et les études, représentent 15 000 observations.



▲ Damier de la Succise *Euphydryas aurinia* © F. Conort



Grâce à la dynamique associative, dès 2008, une actualisation des connaissances était lancée sur le terrain, couplée à un important effort de formation à la reconnaissance et aux techniques d'inventaires. Cette action, qui s'est poursuivie jusqu'en 2015 sous l'impulsion de Deux-Sèvres Nature Environnement (coordination), Vienne Nature, Charente Nature et Nature Environnement 17, avec l'appui de GEREPI, du Muséum d'Histoire Naturelle de la Rochelle et de nombreux partenaires a permis d'éditer le premier atlas des Rhopalocères du Poitou-Charentes en 2017.

Cet ouvrage est historique à plus d'un titre, à la fois par la somme des connaissances accumulées, historiques mais surtout contemporaines (262 000 observations), la mobilisation qu'il a suscitée (plus de 200 contributeurs, essentiellement bénévoles), les partenariats mis en œuvre, l'actualisation du statut de présence des 122 Rhopalocères picto-charentais ainsi que la mise à jour des statuts patrimoniaux. Outre cette Liste rouge, cette accumulation de connaissances a permis d'actualiser la liste des espèces déterminantes ZNIEFF (PCN, 2018), de construire le 1^{er} Plan Régional d'Actions pour les Maculinea (PCN, 2015) et de constituer un outil d'alerte pour la préservation de nombreux biotopes, afin d'y mettre en œuvre notamment des mesures de conservation pour les Rhopalocères dont les statuts restent précaires.

Menaces pesant sur les Rhopalocères du Poitou-Charentes

Comme beaucoup de régions françaises, le Poitou-Charentes a subi des modifications environnementales profondes lors des dernières décennies. Dans la majorité des cas, ces modifications ont eu des effets négatifs sur les populations picto-charentaises de Lépidoptères Rhopalocères.

Destruction et morcellement des habitats, surexploitation des ressources naturelles, dérèglements climatiques et introduction d'espèces exotiques envahissantes sont les principaux facteurs de ces bouleversements qui affectent ces insectes à plusieurs titres : chute de la richesse spécifique, réduction drastique des effectifs entraînant un appauvrissement génétique, destruction ou perturbation des milieux de vie. Ces pressions s'exercent d'autant plus fortement sur les espèces spécialisées (associées à une plante ou un milieu particulier).

L'intensification de l'agriculture est l'une des principales causes de cet état de fait. Si l'agriculture traditionnelle a largement participé au maintien de certains papillons grâce à la création puis l'entretien des milieux prairiaux, les cortèges qui en dépendent, sont dans une grande majorité, liés à des pratiques d'élevage extensives. La mutation des pratiques agricoles, initiée à l'issue de la seconde guerre mondiale, n'a alors cessé de participer à la régression des espèces les plus sensibles. L'intensification à des fins productivistes entraîne des bouleversements majeurs dans l'utilisation de l'espace et des sols. Les cultures vivrières de polyculture et d'élevage ont progressivement laissé la place à des exploitations céréalières. Les prairies naturelles sont alors massivement labourées au profit des grandes cultures de maïs, blé, tournesol et colza. Dans les vallées alluviales, aux terres très



▲ L'assèchement et la mise en culture des prairies tourbeuses a entraîné l'extinction du Fadet des laïches (*Coenonympha oedippus*) dans le Marais poitevin © S. Fagart



▲ Épandage de pesticides à proximité du lac du Cébron © C. Braud

productives, ces aménagements s'accompagnent souvent de drainages limitant les périodes de submersion des prairies. La mécanisation et les différentes politiques communautaires ont incité la majorité des agriculteurs à travailler des parcelles de plus en plus grandes et homogènes, laissant peu de place aux mosaïques d'habitats et de micro-habitats dont dépendent les Rhopalocères. Or, les papillons comme nombre d'autres pollinisateurs sont des auxiliaires majeurs de cette même agriculture !

L'artificialisation des paysages est l'une des menaces les plus préoccupantes. Le développement exponentiel des infrastructures liées aux activités humaines impose de sérieuses contraintes aux espèces sauvages.

Depuis les années 1950, la consommation d'espaces naturels au profit de routes, d'habitations ou de zones d'activités a augmenté de façon spectaculaire, faisant régresser considérablement les biotopes des papillons. La disparition des habitats a contraint notre faune à utiliser des espaces de plus en plus petits et morcelés. À l'image de certaines voies routières et ferroviaires, certaines infrastructures représentent des barrières infranchissables pour de nombreux insectes et leur création a conduit en parallèle à de vastes remembrements (aménagements fonciers). La perte de connectivité engendre alors un isolement génétique des populations, les fragilisant face aux modifications de leur environnement.

L'intensification de la gestion forestière, la déprise de certains milieux comme les pelouses sèches, le dérèglement climatique sont également en cause.

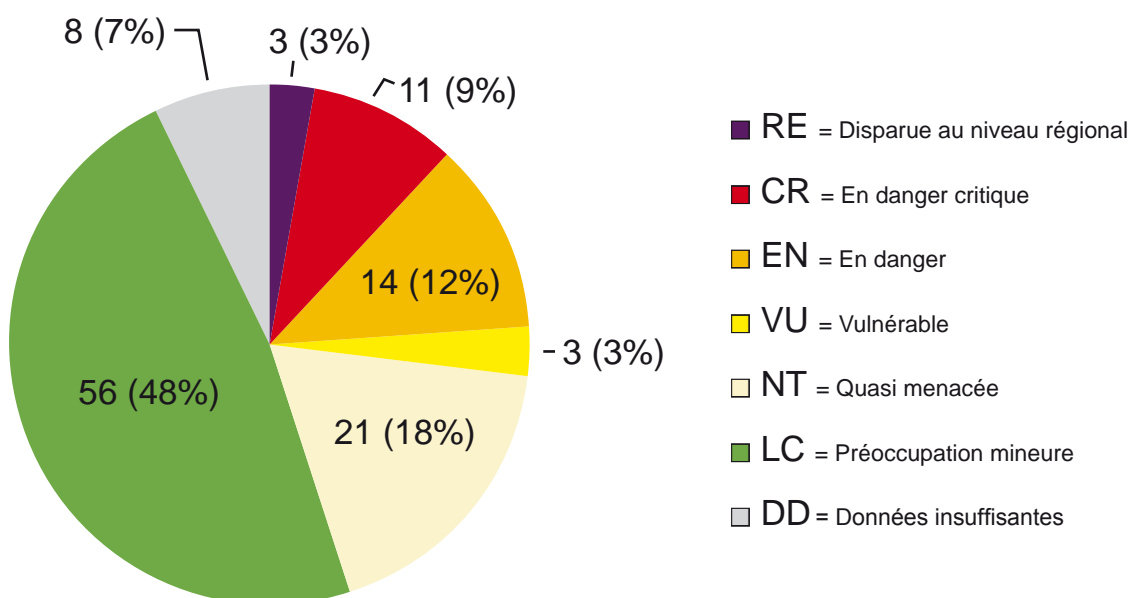
Liste rouge
des Rhopalocères
du Poitou-Charentes

RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION

L'évaluation selon la méthodologie UICN et les différents échanges avec le comité d'experts permettent d'identifier :

- 3 espèces disparues
- 28 Rhopalocères (24 %) menacés (catégories CR, EN, VU) ;
- 21 Rhopalocères (18 %) quasi menacés (catégorie NT), c'est-à-dire proche de remplir les seuils propres aux espèces menacées,
- 8 Rhopalocères (7 %) pour lesquels les données disponibles ne permettent pas d'estimer leur état de conservation (catégorie DD).

Répartition des 116 espèces évaluées en fonction des catégories de la Liste rouge



Coordination de la liste des Rhopalocères :

Nicolas Cotrel (Deux-Sèvres Nature Environnement)

Comité d'évaluation :

Neil Wilding, Benoit Rochelet, Gaël Delpon, Florian Doré (Deux-Sèvres Nature Environnement), Samuel Ducept (Vienne Nature), David Suarez (Charente Nature), Olivier Roques (Nature Environnement 17), Yann Sellier (Gérépi), Guillaume Baron (MHN de La Rochelle), Eric Brugel (LPO) et Nicolas Cotrel (DSNE)

Labellisation UICN France :

Florian Kirchner et Hélène Colas

QUELQUES EXEMPLES



▲ © D. Wolf

Azuré de la Sanguisorbe *Maculinea teleius* **CR**

Grand azuré très localisé en Europe centrale, sa situation en France est inquiétante. L'espèce figure en effet sur toutes les Listes rouges déjà parues, à l'échelle nationale ou régionale, dès lors que celle-ci est présente sur le territoire concerné. En Poitou-Charentes, sa répartition actuelle se limite à 2 stations en Charente. Elle est absente en Vienne, disparue des Deux-Sèvres (suite à la mise en culture et à la destruction de ses habitats) et la situation en Charente-Maritime n'est pas claire, avec l'observation d'un unique individu en 2006, et plus aucun contact depuis malgré des recherches ciblées. Il s'agit d'une espèce exigeante, liée à des milieux en régression (prairies humides à Sanguisorbe), et à la biologie complexe. L'appauvrissement génétique, en lien avec l'isolement et la déconnection des populations, risque de faire disparaître l'espèce à moyen terme.

Azuré du Thym *Pseudophilotes baton* **CR**

L'Azuré du thym est présent en Europe du sud et centrale. En France, c'est une espèce répandue et abondante sur le pourtour méditerranéen, mais qui devient beaucoup plus rare et localisée dans la moitié nord. Dans notre région, c'est l'une des espèces ayant subi le plus fort déclin ; elle se retrouve aujourd'hui au bord de l'extinction. On ne l'observe plus que dans une station en Charente, autour de Cognac. La survie de cet azuré dépendra étroitement des mesures de gestion mises en place sur ce site. Il était présent dans les 3 autres départements, et particulièrement dans le sud Deux-Sèvres, mais l'absence d'observations contemporaines laisse présager sa disparition. Ce petit papillon fréquente les pelouses sèches avec une végétation rase et clairsemée, où poussent les thyms, ses plantes hôtes préférentielles.



▲ © P. Mercier



▲ © P. Mercier

Hespérie du Carthame *Pyrgus carthami* **EN**

En France, cette Hespérie vole principalement dans les massifs montagneux du pourtour méditerranéen, notamment dans les Alpes, le Massif Central et les Pyrénées. Il existe quelques populations relictuelles en dehors de ces massifs, notamment en Poitou-Charentes. Son bastion régional se situe en Charente, dernier département à accueillir l'espèce, cette dernière ayant disparu des Deux-Sèvres et de la Charente-Maritime dans les années 90. Néanmoins, les populations charentaises sont éloignées les unes par rapport aux autres, ce qui fragilise le noyau restant. Comme de nombreuses espèces des pelouses sèches, l'Hespérie du carthame souffre de la disparition de ses milieux en lien avec l'abandon des pratiques pastorales anciennes (fermeture des milieux) et l'intensification de l'agriculture.

Liste rouge
des Rhopalocères
du Poitou-Charentes



▲ © P. Mercier

Azuré des cytises *Glaucopsyche alexis*

EN

Présent dans une grande partie de la France, l'Azuré des cytises ne manque que dans le quart nord-ouest et sur une grande partie de la façade atlantique. Pour autant, sa répartition est très morcelée en Poitou-Charentes, où il évite les secteurs aux substrats acides et les plaines cultivées. L'espèce semble en déclin dans la région, notamment dans le Marais poitevin en Charente-Maritime et Deux-Sèvres. Il faut voir ici la disparition et la perte de fonctionnalité des pelouses sèches, habitat fréquenté par le papillon, et l'intensification des pratiques agricoles (recul des luzernières au profit de céréales et d'oléagineux). Cette fragmentation sévère de son habitat et le déclin avéré dans pas moins de 20 stations a justifié ce classement « En danger ».

Agreste *Hipparchia semele*

EN

Ce grand Satyrinae présente une répartition essentiellement méditerranéenne et atlantique en France, avec quelques isolats plus continentaux. L'espèce a toujours été très rare et localisée en Poitou-Charentes et ce phénomène est aggravé avec la régression, voire la disparition de certaines populations, notamment en Charente, où elle n'a plus été observée depuis 1908 sur la seule station connue proche d'Angoulême. Son bastion est situé sur le littoral charentais, où elle fréquente encore les cordons dunaires bien conservés. Malgré tout, l'Agreste n'a pas été retrouvé sur l'île de Ré, où il était pourtant observé par Robert Levesque dans les années 1960. Aucune régression n'a été constatée en Vienne, mais sa situation reste précaire, puisque le papillon est localisé sur une seule commune. Cependant, cette station est connectée à une population du Maine-et-Loire.



▲ © P. Mercier



▲ © P. Mercier

Virgule *Hesperia comma*

EN

Espèce à répartition eurasiatique, la Virgule est en déclin dans l'ouest, le nord et le centre de la France. Sa répartition est très morcelée, et elle n'est commune que dans le Midi et en montagne. En Poitou-Charentes, sa régression est alarmante. Elle semble avoir disparu en Charente-Maritime et en Vienne, malgré des prospections assidues sur les stations historiques. L'espèce subsiste encore en Deux-Sèvres, malgré une répartition autrefois plus importante (les stations du sud du département sont maintenant éteintes). L'essentiel de ses populations régionales se concentre dorénavant en Charente, dans les secteurs calcaires de l'Angoumois. En Poitou-Charentes, la Virgule fréquente exclusivement les pelouses calcaires écorchées (voire les dalles rocheuses d'anciennes carrières), milieux localisés et en régression.



▲ © P. Mercier

Damier de la Succise *Euphydryas aurinia* **VU**

Surtout présent dans le midi de la France ainsi que sur la frange est, le Damier de la succise présente une répartition très morcelée partout ailleurs. En régression en plaine, ce papillon est soumis à de nombreuses menaces. La fragmentation et la disparition de ses habitats de prédilection, couplées à son faible rayon de dispersion, sont à l'origine d'un appauvrissement génétique. La gestion non adaptée de certaines stations porte aussi rapidement atteinte à ce papillon très sensible à la hauteur de fauche ou à la quantité et au type de bétail employé sur les parcelles. Il était autrefois considéré comme « répandu et commun dans toute la région », où il est maintenant devenu rare et localisé. Cette régression est particulièrement attestée et documentée en Deux-Sèvres et en Charente-Maritime, où sa présence n'a pas été confirmée dans plusieurs mailles.

Cuivré des marais *Lycaena dispar* **VU**

La répartition du plus grand cuivré de France s'étend de l'Aquitaine à l'Alsace en descendant jusque dans les Alpes du Nord, de manière relativement continue. Historiquement inconnu en Poitou-Charentes, le Cuivré des marais s'est installé à partir des années 1930 en Charente-Maritime, provenant très probablement des marais girondins, et sa progression s'est poursuivie durant les décennies suivantes dans les autres départements. Sans être commun, il est présent dans une bonne partie des mailles de chaque département. Néanmoins, l'espèce est menacée par la disparition de ses habitats, en raison du drainage, de la mise en culture des prairies ou encore de la plantation de peupliers dans les zones humides qu'il fréquente.



▲ © P. Mercier

Petit Collier argenté *Boloria selene* **VU**

La répartition du Petit Collier argenté est très morcelée en France, où le Massif central héberge une part importante des effectifs nationaux. Il est absent de l'ensemble des Alpes et d'une grande partie du pourtour méditerranéen, ainsi que de l'extrême nord de la France. La situation en Poitou-Charentes est similaire, avec bon nombre de populations isolées et fragmentées, ce qui tend à fragiliser la survie de l'espèce. Ce constat est particulièrement vrai en Deux-Sèvres, où elle semble au bord de l'extinction suite à la disparition de nombreuses stations. Les 3 autres départements sont dans une situation moins critique, mais ce papillon reste localisé et rarement abondant. Sur ses stations, la fermeture des milieux, qu'elle soit naturelle ou artificielle, menace sa survie.



▲ © P. Mercier

Liste rouge
des Rhopalocères
du Poitou-Charentes

TABLEAU DE SYNTHÈSE

Les catégories UICN pour la Liste rouge

RE: Espèce disparue en Poitou-Charentes

Espèces menacées de disparition en Poitou-Charentes :

CR: En danger critique d'extinction

EN: En danger

VU: Vulnérable

Autres catégories :

NT: Quasi menacée (espèce proche du seuil des espèces menacées ou qui pourrait être menacée si des mesures de conservation spécifiques n'étaient pas prises)

LC: Préoccupation mineure (espèce pour laquelle le risque de disparition est faible)

DD: Données insuffisantes (espèce pour laquelle l'évaluation n'a pas pu être réalisée faute de données suffisantes)

NA: Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) présente en Poitou-Charentes de manière occasionnelle ou marginale)

NE: Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)



▲ Cuivré des marais *Lycaena dispar* © E. Champion

Liste des espèces présentes en Poitou-Charentes ayant fait l'objet d'une évaluation

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Critères Liste rouge Poitou-Charentes
Chiffre	<i>Argynnis niobe</i>	RE	
Hermite	<i>Chazara briseis</i>	RE	
Hespérie de la Bétoine	<i>Carcharodus floccifer</i>	RE	
Azuré de la Sanguisorbe	<i>Maculinea teleius</i>	CR	B2ab(ii,iii,iv)
Azuré des mouillères	<i>Maculinea alcon</i>	CR	B2ab(ii,iii,iv)
Azuré du Genêt	<i>Plebejus idas</i>	CR	B2ab(ii,iii,iv)
Azuré du Mélilot	<i>Polyommatus dorylas</i>	CR	B2ab(ii,iii,iv)
Azuré du Plantain	<i>Polyommatus escheri</i>	CR	B2ab(i,ii,iii)
Azuré du Thym	<i>Pseudophilotes baton</i>	CR	B2ab(ii,iii,iv)
Mélitée noirâtre	<i>Melitaea diamina</i>	CR	B2ab(iii)
Nacré de la Filipendule	<i>Brenthis hecate</i>	CR	B2ab(ii,iii)
Nacré de la Sanguisorbe	<i>Brenthis ino</i>	CR	B2ab(ii,iii)
Némusien, Ariane	<i>Lasiommata maera</i>	CR	B2ab(ii,iv)
Piéride de l'Ibérie	<i>Pieris mannii</i>	CR	B2ab(ii)
Agreste	<i>Hipparchia semele</i>	EN	B2ab(iii)
Argus bleu-nacré	<i>Polyommatus coridon</i>	EN	B2ab(ii, iii)
Argus frêle	<i>Cupido minimus</i>	EN	B2ab(ii,iii)
Azuré des cytises	<i>Glaucopsyche alexis</i>	EN	B2ab(iii)
Bacchante	<i>Lopinga achine</i>	EN	B2ab(iii)
Faune	<i>Hipparchia statilinus</i>	EN	B2ab(iii)
Grand Collier argenté	<i>Boloria euphrosyne</i>	EN	B2ab(iii)
Hespérie du Brome	<i>Carterocephalus palaemon</i>	EN	B2ab(iii)
Hespérie du Carthame	<i>Pyrgus carthami</i>	EN	B2ab(ii,iii)
Mercurie	<i>Arethusana arethusa</i>	EN	B2ab(iii)
Morio	<i>Nymphalis antiopa</i>	EN	B2ab(iii)
Thécla de l'Amarel	<i>Satyrium acaciae</i>	EN	B2ab(iii)
Thécla des nerpruns	<i>Satyrium spini</i>	EN	B2ab(iii)
Virgule	<i>Hesperia comma</i>	EN	B2ab(iii)

Liste rouge
des Rhopalocères
du Poitou-Charentes

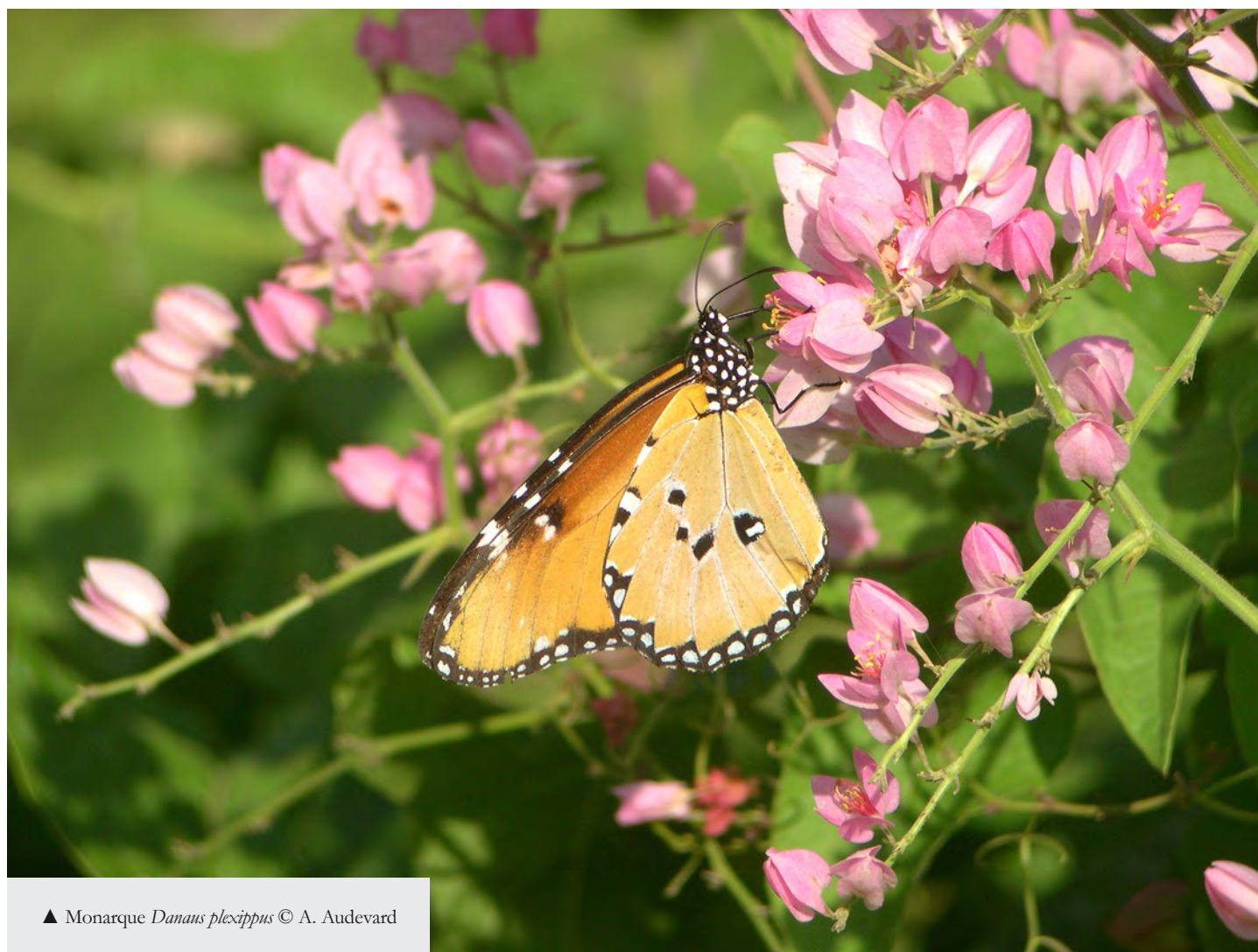
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Critères Liste rouge Poitou-Charentes
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	VU	B2ab(ii,iii)
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	VU	B2ab(ii,iii)
Petit Collier argenté	<i>Boloria selene</i>	VU	EN(B2ab(iii))(-1)
Azuré de l'Ajonc	<i>Plebejus argus</i>	NT	pr.B2b(ii,iii)
Azuré des coronilles	<i>Plebejus argyrognomon</i>	NT	pr.B2b(iii)
Azuré du Serpolet	<i>Maculinea arion</i>	NT	pr.B2b(iii)
Azuré du Trêfle	<i>Cupido argiades</i>	NT	pr.B2b(iii)
Cardinal	<i>Argynnis pandora</i>	NT	pr.B2b(iii)
Citron de Provence	<i>Gonepteryx cleopatra</i>	NT	pr.B2b(iii)
Demi-Argus	<i>Cyaniris semiargus</i>	NT	pr.B2b(iii)
Fadet des laiches	<i>Coenonympha oedippus</i>	NT	pr.B2b(ii,iii)
Grand Mars changeant	<i>Apatura iris</i>	NT	pr.B2ab(iii)
Grand Nacré	<i>Argynnis aglaja</i>	NT	pr.B2b(iii)
Grand Nègre des bois	<i>Minois dryas</i>	NT	pr.B2b(iii)
Hespérie des sanguisorbes	<i>Spialia sertorius</i>	NT	pr.B2b(iii)
Lucine	<i>Hamearis lucina</i>	NT	pr.B2b(iii)
Miroir	<i>Heteropterus morpheus</i>	NT	pr.B2b(iii)
Moyen Nacré	<i>Argynnis adippe</i>	NT	pr.B2b(iii)
Petite Tortue	<i>Aglais urticae</i>	NT	pr.B2b(iii)
Piéride des biscutelles	<i>Euchloe crameri</i>	NT	pr.B2b(iii)
Sylvandre	<i>Hipparchia fagi</i>	NT	pr B2b(ii,iii)
Thécla de l'Orme	<i>Satyrium w-album</i>	NT	pr.B2ab(iii)
Thécla du Prunier	<i>Satyrium pruni</i>	NT	pr.B2b(ii,v)
Tristan	<i>Aphantopus hyperantus</i>	NT	pr.B2b(iii)
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	LC	
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	
Azuré bleu-céleste	<i>Polyommatus bellargus</i>	LC	
Azuré de la Bugrane	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Critères Liste rouge Poitou-Charentes
Azuré de la Faucille	<i>Cupido alcetas</i>	LC	
Azuré des nerpruns	<i>Celastrina argiolus</i>	LC	
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	LC	
Belle-Dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC	
Carte géographique	<i>Araschnia levana</i>	LC	
Céphale	<i>Coenonympha arcania</i>	LC	
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	
Collier-de-corail	<i>Aricia agestis</i>	LC	
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	LC	
Cuivré fuligineux	<i>Lycaena tityrus</i>	LC	
Demi-Deuil	<i>Melanargia galathea</i>	LC	
Fadet commun	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	
Flambé	<i>Iphiclides podalirius</i>	LC	
Fluoré	<i>Colias alfacariensis</i>	LC	
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	LC	
Grande Tortue	<i>Nymphalis polychloros</i>	LC	
Hespérie de la Houque	<i>Thymelicus sylvestris</i>	LC	
Hespérie de l'Alcée	<i>Carcharodus alceae</i>	LC	
Hespérie des pontentilles	<i>Pyrgus armoricanus</i>	LC	
Hespérie du Chiendent	<i>Thymelicus acteon</i>	LC	
Hespérie du Dactyle	<i>Thymelicus lineola</i>	LC	
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	LC	
Mégère, Satyre	<i>Lasiommata megera</i>	LC	
Mélitée des centaurs	<i>Melitaea phoebe</i>	LC	
Mélitée des mélampyres	<i>Melitaea athalia</i>	LC	
Mélitée des scabieuses	<i>Melitaea parthenoides</i>	LC	
Mélitée du Plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	LC	
Mélitée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	LC	
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	LC	
Nacré de la Ronce	<i>Brenthis daphne</i>	LC	

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Critères Liste rouge Poitou-Charentes
Paon-du-jour	<i>Aglais io</i>	LC	
Petit Mars changeant	<i>Apatura ilia</i>	LC	
Petit Nacré	<i>Issoria lathonia</i>	LC	
Petit Sylvain	<i>Limenitis camilla</i>	LC	
Petite Violette	<i>Boloria dia</i>	LC	
Piérade de la Moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	LC	
Piérade de la Rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	
Piérade du Chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	
Piérade du Navet	<i>Pieris napi</i>	LC	
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	LC	
Robert-le-diable	<i>Polygonia c-album</i>	LC	
Silène	<i>Brintesia circe</i>	LC	
Souci	<i>Colias croceus</i>	LC	
Sylvain azuré	<i>Limenitis reducta</i>	LC	
Sylvaine	<i>Ochlodes sylvanus</i>	LC	
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	LC	
Thécla de la Ronce	<i>Callophrys rubi</i>	LC	
Thécla de l'Yeuse	<i>Satyrium ilicis</i>	LC	
Thécla du Bouleau	<i>Thecla betulae</i>	LC	
Thécla du Chêne	<i>Quercusia quercus</i>	LC	
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	
Azuré de l'Esparcette	<i>Polyommatus thersites</i>	DD	
Hespérie de la Malope	<i>Pyrgus onopordi</i>	DD	
Hespérie de l'Aigremoine	<i>Pyrgus malvoides</i>	DD	
Hespérie de l'Alchémille	<i>Pyrgus serratulae</i>	DD	
Hespérie de l'Ormière	<i>Pyrgus malvae</i>	DD	
Hespérie des cirses	<i>Pyrgus cirsii</i>	DD	
Hespérie du Faux-Buis	<i>Pyrgus alveus</i>	DD	
Soufré	<i>Colias hyale</i>	DD	

Liste des espèces présentes en Poitou-Charentes pour lesquelles la méthodologie n'est pas applicable

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Catégorie Liste rouge Poitou-Charentes	Critères Liste rouge Poitou-Charentes
Azuré de la Luzerne	<i>Leptotes pirithous</i>	NA(b)	
Brun du Pélargonium	<i>Cacyreus marshalli</i>	NA(a)	
Grand Sylvain	<i>Limenitis populi</i>	NA(b)	
Marbré-de-vert	<i>Pontia daplidice</i>	NA(b)	
Monarque	<i>Danaus plexippus</i>	NA(b)	
Vanesse des perlières	<i>Vanessa virginiensis</i>	NA(b)	



▲ Monarque *Danaus plexippus* © A. Audevard

Liste rouge
des Rhopalocères
du Poitou-Charentes

Poitou-Charentes Nature

Union régionale depuis 1971, Poitou-Charentes Nature fédère 11 associations présentes sur les 4 départements du Poitou-Charentes qui elles-mêmes regroupent plus de 80 associations de défense de l'environnement et de protection de la nature locales, soit environ 10 000 citoyens. Agréée dorénavant « association de protection de l'environnement sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine », elle prend part au débat sur l'environnement se déroulant dans le cadre des instances consultatives de son territoire d'agrément. PCN assure la maîtrise d'ouvrage et la coordination administrative du projet d'actualisation des Listes rouges du Poitou-Charentes, depuis son montage technique et financier en 2014.

Deux-Sèvres Nature Environnement

Créée en 1969, Deux-Sèvres Nature Environnement est une association agréée au titre de la protection de la nature qui agit pour la préservation de l'environnement dans les Deux-Sèvres. L'association mène à l'échelle départementale une politique adaptée au but à atteindre par ses statuts, pour une approche globale et intégrée de l'environnement par le biais notamment de la connaissance des espèces et des espaces et la défense de leurs milieux, par le biais d'actions de sensibilisation et l'éducation à l'environnement et enfin par la participation au débat environnemental. Depuis 50 ans, l'association coordonne, conduit et contribue à des inventaires et des suivis des insectes, en particulier Lépidoptères, en Deux-Sèvres, et coordonne la dynamique Rhopalocères en Poitou-Charentes depuis 2008. Cette liste rouge est dédiée à Robert Lévesque et nos prédécesseurs naturalistes.

LPO

Première association de protection de la nature de France avec plus de 45 000 membres, la LPO s'engage depuis plus d'un siècle pour la protection des espèces, la préservation des espaces, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement. La LPO est le représentant officiel de BirdLife International en France et est reconnue d'utilité publique depuis 1986. Implantée depuis les années 1970 en Charente-Maritime, elle met en œuvre localement les politiques européennes (animateur de sites Natura 2000), assure la gestion conservatoire de plusieurs zones de marais (Réserves Naturelles Nationales, propriétés LPO, marais périurbains de Rochefort), réalise des inventaires, expertises et suivis de la faune et de la flore du département. La LPO assure la coordination technique du programme Listes rouges du Poitou-Charentes et l'édition des documents de porter-à-connaissance.



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Conception : Nicolas Cotrel et Paulin Mercier (Deux-Sèvres Nature Environnement)
Coordination technique régionale : Éric Brugel (LPO France)

Réalisation, maquette : Fabien Ratelet - Service Editions LPO © 2019 - ED1904007FR

Crédits photos couverture : Damier de la Succise, Cuivré des marais et Echiquier © Fabrice Conort
Nacré de la Sanguisorbe © Matthieu Dorfiac - Azuré des mouillères © Yann Sellier - Brun du Pélargonium © Yannick Maufrais

Référence bibliographique :

Poitou-Charentes Nature, 2019. Liste rouge du Poitou-Charentes : chapitre Rhopalocères. Fontaine-le-Comte

ISBN : 978-2-918831-13-6



Avec le soutien financier de :

